



L'UNION DES JEUNES AVOCATS DE TOULOUSE

Monsieur le Bâtonnier
ORDRE DES AVOCATS
EV

TOULOUSE, le 18 octobre 2007

Nos réf. : 030107 DL/DL
UJA TOULOUSE
Objet : Site internet « www.divorce.fr »

Monsieur le Bâtonnier,

Je tenais à porter à votre connaissance l'existence du site internet : www.divorce.fr dont une large publicité est actuellement assurée dans la presse écrite et audiovisuelle.

La manière avec laquelle ce site propose aux futurs clients d'entrer en contact avec des avocats ne me paraît absolument pas conforme aux prescriptions de l'article 10 du R.I.N. qui imposent notamment que la publicité individuelle de l'avocat soit « véridique, respectueuse du secret professionnel et mise en oeuvre *avec dignité et délicatesse* ».

Or, vous constaterez notamment que ce même site propose une prestation spécifique pour faire la fête autour du divorce !...

Par ailleurs, un formulaire intitulé « *trouver un avocat près de chez vous* » destiné aux futurs candidats au divorce oriente ces derniers vers des confrères proches de leur domicile.

A TOULOUSE, deux confrères sont ainsi « référencés ».

Ce procédé est une véritable publicité personnelle, et je vous demande en conséquence de bien vouloir me préciser si elle a été communiquée préalablement à l'Ordre, conformément à l'article 10 *in fine* du R.I.N. .

.../...

Au-delà, ce site propose même de divorcer en ligne et uniquement à distance par une mise en relation directe avec un avocat qui, une fois les conventions régularisées, retrouvera le client à l'audience...

Ce procédé correspond, me semble-t-il, exactement à la prohibition de l'article 10.1 du R.I.N. qui précise :

« Toute offre de service personnalisée adressée à un client potentiel est interdite à l'avocat »

Vous trouverez par ailleurs ci-joint copie d'un extrait du journal LIBERATION du 15 octobre 2007 précisant le « tarif de base et de lancement » du divorce jusqu'à fin octobre au prix de 1.499 € !...

Au nom de l'Union des Jeunes Avocats de TOULOUSE, je tenais à dénoncer ces pratiques professionnelles inacceptables et totalement étrangères à notre Déontologie, et vous laisse y apporter les suites que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes respectueux et confraternels sentiments.

David LEGRAIN
Président de l'UJA de TOULOUSE